



Augmentation des charges de mon logement hlm

Par **fressart cindy**, le **06/04/2017** à **18:25**

Bonjour

Voilà je suis locataire en maison hlm

Et mon bailleur vendee habitat

Augmente mes charges quand il veut a t il le droit?

Voici le descriptif des derniers mois

Novembre 2016: 8,05€

Décembre 2016: 8,05€

Janvier 2017: 7,97€

Février 2017: 9,89€

Mars 2017: 9,89€

A t il le droit de faire ça ???

Mais de votre aide

Cordialement

Par **toto attaque**, le **06/04/2017** à **22:11**

Oui, le bailleur a le droit de récupérer les "charges" qu'il engage pour vous et qui servent au locataire.

La question est plutôt d'avoir le décompte annuel et la répartition des quote-part selon les locataires (frais de réparation des ascenseurs par exemple, différent selon les étages, ou autres). Le bailleur a certaines obligation de fournir des document. Voir la loi sur les rapports locatifs.

Par **fressart cindy**, le **07/04/2017** à **01:05**

Merci de votre réponse